

DARU/DRU/SCOM/AL

Rabat, le 20 novembre 2017

Communiqué

Mise au point au sujet de l'utilisation des monnaies virtuelles

Dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle des opérations de change, l'Office des Changes a pu constater l'utilisation par certaines personnes physiques et morales des monnaies virtuelles dans la réalisation de leurs transactions financières.

L'Office des Changes tient à informer le grand public que les transactions effectuées via les monnaies virtuelles constituent une infraction à la réglementation des changes, passible à des sanctions et amendes prévues par les textes en vigueur.

Aussi, l'Office des Changes, exhorte-t-il les personnes concernées à se conformer aux dispositions de la réglementation des changes qui stipulent que les transactions financières avec l'étranger doivent être effectuées via les intermédiaires agréés et avec les devises étrangères côtées par Bank Al-Maghrib.

S'agissant d'un système de paiement occulte et non adossé à un organisme financier, le recours aux monnaies virtuelles comporte d'importants risques pour leurs utilisateurs.

Enfin, l'Office des Changes en collaboration avec Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc suivent avec intérêt l'évolution des monnaies virtuelles au Maroc.